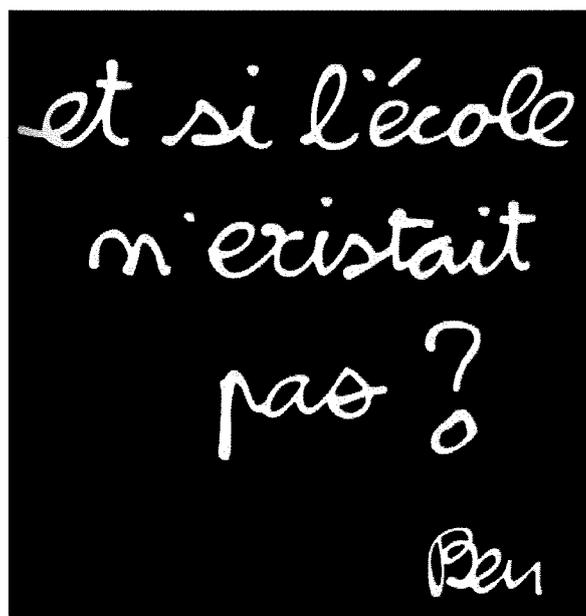


# MÉMENTO 2020 – 2021

Ecole primaire



**A CONSERVER !**

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

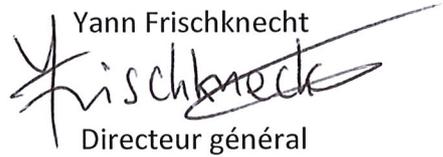
Chers parents, chers représentants légaux,

C'est un véritable plaisir de pouvoir accueillir un ou plusieurs de vos enfants dans les Ecoles de Reconvilier. Nous espérons que ces années passées en notre compagnie laisseront une empreinte positive dans leur vie.

La Commission scolaire, la Direction générale, les enseignant-e-s et les différents partenaires de l'école mettent tout en œuvre afin d'encourager et développer le potentiel intrinsèque de chaque enfant qui nous est confié.

Le dialogue et la collaboration sont des valeurs qui nous sont chères. N'hésitez pas à prendre contact avec nous en cas de questions, d'informations ou de suggestions, en respectant une voie échelonnée (voir chapitre « Petit, moyen ou grand problème ? »).

En vous souhaitant une agréable lecture de ce Mémento, nous vous adressons, chers parents, chers représentants légaux, l'expression de nos cordiales salutations.

Yann Frischknecht  
  
Directeur général

**« Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui »  
Maria Montessori**



## TABLE DES MATIERES

---

Commission scolaire	page 4
Inspection scolaire	page 4
Direction générale	page 4
Vice-direction	page 5
Secrétariat	page 5
Changement de coordonnées ou de situation familiale	page 5
Site Internet	page 5
Conciergerie et bâtiments scolaires	page 5
Bibliothèque scolaire	page 6
Médiation scolaire	page 6
Travail social en milieu scolaire	page 6
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	page 7
Médecin scolaire	page 7
Dentiste scolaire	page 7
Ecole à journée continue – La Maison continue (EJC)	page 8
Assurances	page 8
Maîtrises de classe	page 8
Horaires	page 9
Liste du corps enseignant	page 9
Petit, moyen ou grand problème ?	page 9
Vacances scolaires et autres congés	page 10
Demi-journées de congé	page 11
Absences	page 11
Dispenses	page 11
Structure de l'école obligatoire	page 11
Rapports d'évaluation	page 12
Entretiens	page 12
Entretien de bilan obligatoire	page 12
Procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I	page 12
Devoirs à la maison	page 12
Carnet de devoirs	page 13
Règles de vie	page 13
Utilisation du téléphone portable	page 13
Tenue vestimentaire	page 13
Chemin de l'école	page 13
Patrouilleurs scolaires	page 14
Déplacement en bus	page 14
Mémento 2021-2022	page 14

## COMMISSION SCOLAIRE

---

La Commission scolaire est l'autorité de surveillance des Ecoles de Reconvilier. Elle veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation cantonale et aux prescriptions de leur commune. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques de son école.

Les membres de Reconvilier sont élus par les citoyens pour une période de quatre ans. La Commune de Loveresse est représentée par un membre tout comme la Commune de Saules.

M. Marc Voiblet, Président  
M. David Buchser, Vice-président  
Mme Charlotte Bron, Membre  
Mme Aline Kneuss, Membre  
Mme Séverine Mercato, Membre  
M. Denys Moser, Membre  
M. Marc-André Sprunger, Membre  
Mme Christiane Stork, Membre, Représentante de Loveresse  
M. Joachim Stalder, Membre, Représentant de Saules

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire

## INSPECTION SCOLAIRE

---

L'inspecteur scolaire est chargé de la surveillance cantonale de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

M. Serge Büttiker, Inspecteur scolaire

 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)  
Inspection scolaire RBJB  
Chemin des Lovières 13  
2720 Tramelan

 031 636 16 55  
 031 636 16 63 - Secrétariat  
 serge.buettiker@be.ch  
 www.erz.be.ch

## DIRECTION GÉNÉRALE

---

M. Yann Frischknecht, Directeur général des Ecoles de Reconvilier

 Ecoles de Reconvilier  
Chemin du Nord 1  
2732 Reconvilier

 032 481 45 60 (avec répondeur)  
 direction@ecolesrec.ch

## VICE-DIRECTION

---

Mme Maude Schaffter, Vice-directrice de l'Ecole primaire



Ecole primaire  
Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier



032 481 25 35



maude.schaffter@ecolesrec.ch

## SECRETARIAT

---

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire des Ecoles de Reconvilier



Ecoles de Reconvilier  
Chemin du Nord 1  
2732 Reconvilier



032 481 29 79 (avec répondeur)



secretariat@ecolesrec.ch

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 durant les périodes scolaires.

## CHANGEMENT DE COORDONNÉES OU DE SITUATION FAMILIALE

---

Tout changement (départ, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel, séparation, etc...) doit être annoncé dans les meilleurs délais auprès de la maîtresse ou du maître de classe ainsi qu'auprès du secrétariat.

## SITE INTERNET

---

Des informations pratiques ainsi que les actualités concernant les trois cycles se trouvent sur le site des Ecoles de Reconvilier.



[www.ecolesrec.ch](http://www.ecolesrec.ch)

## CONCIERGERIE ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

---

M. Philippe Criblez, Concierge (☎ 079 206 49 91)

Classe 1-2H 1



Rue de Bel-Air 6  
2732 Reconvilier

## Classe 1-2H 2 et Classe 1-2H 3 - Ecole primaire



Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier

## BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

---

Mme Anne-Lise Ruf, Responsable



Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier



032 483 15 09



biblio.reconvilier@bluewin.ch

Les réservations pour les élèves peuvent être déposées en tout temps par les enseignant-e-s. La bibliothèque est ouverte au public tous les lundis de 18h00 à 20h00 et tous les mercredis de 16h00 à 18h00 durant les périodes scolaires.

## MÉDIATION SCOLAIRE

---

La médiatrice écoute et soutient les élèves. Elle intervient lors de problèmes ou conflits au sein des Ecoles de Reconvilier.

Mme Milena Merazzi, Médiatrice scolaire



Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier



078 703 86 23



milena.merazzi@ecolesrec.ch

## TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

---

Le travailleur social soutient l'école en matière de détection et de traitement précoces des difficultés qui compromettent la réussite scolaire ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Il soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à la jeunesse et aux familles.

M. Yvan Voirol, Travailleur social en milieu scolaire



Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier



079 552 64 67



yvan.voirol@srtss.ch

## SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SPE)

---

Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants, des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.



Grand-Rue 4  
2710 Tavannes



031 636 16 86



spe.tavannes@be.ch



www.erz.be.ch

## MEDECIN SCOLAIRE

---

Un contrôle médical gratuit est organisé pour les élèves de 2H et 6H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre médecin ou pédiatre de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. Le dossier médical est déposé à l'école durant toute la scolarité. Une attestation est remise à l'élève lors d'un contrôle ou traitement chez le médecin ou pédiatre de famille. Celle-ci est ensuite classée dans le dossier médical de l'élève.

[Dr. Alvaro Arana, Pédiatre](#)



Rue Beausite 47  
2740 Moutier



032 494 38 20

Responsable : Mme Maude Schaffter (voir page 5)

## DENTISTE SCOLAIRE

---

Un contrôle dentaire gratuit est organisé pour les élèves de 2H à 8H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre dentiste de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. La carte dentaire est déposée à l'école durant toute la scolarité et doit être demandée lors d'un contrôle ou traitement chez le dentiste de famille.

[Dr. med. dent. Olga Jean-Petit-Matile, Médecin dentiste](#)



Grand-Rue 29  
2732 Reconvilier



032 481 37 67

Responsable : Mme Maude Schaffter (voir page 5)

## ECOLE À JOURNÉE CONTINUE – LA MAISON CONTINUE (EJC)

---

L'Ecole à journée continue (EJC) est une structure de prise en charge des enfants en âge scolaire, placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Les parents ont la possibilité de placer leur enfant dans différents modules (petit déjeuner, déjeuner, goûter, devoirs surveillés, activités, etc...).

Dans le système tarifaire en vigueur, les parents contribuent aux frais de prise en charge de leur enfant dans la mesure de leurs moyens financiers. Le tarif est calculé sur la base de la fortune et du revenu du ménage ainsi que de la taille de celui-ci.

[M. Yann Frischknecht, Directeur général des Ecoles de Reconvilier \(voir page 4\)](#)

[Mme Cindy Gafner, Directrice](#)



Rue de Bel-Air 20  
2732 Reconvilier



032 483 71 06



[ejc@ecolesrec.ch](mailto:ejc@ecolesrec.ch)

## ASSURANCES

---

Les Ecoles de Reconvilier ne disposent pas d'une assurance accident pour les élèves. Celle-ci doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école doit être annoncé à votre assurance privée ainsi qu'à la Direction générale.

S'agissant des effets personnels des élèves (montre, lunettes, bicyclette, portables, etc...), ils ne sont pas assurés par les Ecoles de Reconvilier. Une assurance responsabilité civile privée doit être contractée par les parents.

## MAÎTRISES DE CLASSE

---

Classe	Prénom et Nom
Classe 1-2H 1	Mme Sophie Gomez
Classe 1-2H 2	Mme Déborah Monin
Classe 1-2H 3	Mme Alicia Gyger (anciennement Wüthrich)
3-4H 1	Mme Natacha Cuenin
3-4H 2	Mme Christine Groslimond et Mme Angélica Wenger
3-4H 3	Mme Mélanie Bilat
5H	Mme Fabienne Aeberhard et Mme Lucille Carabotti
5-6H	Mme Anne Broglie et Mme Corinne Marchand de Alcântara
6H	M. Laurent Cuenin
7H	Mme Pauline Gyger et M. David Lerch
7-8H	M. Andreas Amstutz
8H	Mme Milena Merazzi

## HORAIRES

---

Généralement, les horaires sont établis durant le mois de juin pour l'année scolaire suivante. Les élèves sont attribués dans les différentes classes selon leur degré. Une information « horaire-classe » est ensuite distribuée aux parents par les enseignant-e-s. Les horaires sont disponibles sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

## LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

---

**Les enseignant-e-s sont disponibles, durant les jours ouvrables, avant le début des leçons pour l'annonce éventuelle d'une absence. Merci de bien vouloir respecter ces conditions.**

Initiales	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
FAE	Aeberhard	Fabienne		fabienne.aeberhard@ecolesrec.ch
AAM	Amstutz	Andreas		andreas.amstutz@ecolesrec.ch
MBI	Bilat	Mélanie		melanie.bilat@ecolesrec.ch
LBO	Bon	Lidia Vasilica		vasilica.bon@ecolesrec.ch
ABR	Brogli	Anne		anne.brogli@ecolesrec.ch
LCA	Carabotti	Lucille		lucille.carabotti@ecolesrec.ch
LCU	Cuenin	Laurent		laurent.cuenin@ecolesrec.ch
NCU	Cuenin	Natacha		natacha.cuenin@ecolesrec.ch
BDE	Desy	Béatrice		beatrice.desy@ecolesrec.ch
SFA	Falconi	Sophie		sophie.falconi@ecolesrec.ch
SGE	Genillard Weber	Sophie		sophie.genillard@ecolesrec.ch
SGO	Gomez	Sophie		sophie.gomez@ecolesrec.ch
CGR	Groslimond	Christine		christine.groslimond@ecolesrec.ch
AGY	Gyger	Alicia		alicia.gyger@ecolesrec.ch
PGY	Gyger	Pauline		pauline.gyger@ecolesrec.ch
CHI	Hirschi-Bonnemain	Chantal		chantal.hirschi@ecolesrec.ch
DLER	Lerch	David		david.lerch@ecolesrec.ch
FMA	Maeder	Frédéric		frederic.maeder@ecolesrec.ch
CMA	Marchand de Alcântara	Corinne		corinne.marchand@ecolesrec.ch
MME	Merazzi	Milena		milena.merazzi@ecolesrec.ch
EME	Mercerat	Emilie		emilie.mercerat@ecolesrec.ch
DMO	Monin	Déborah		deborah.monin@ecolesrec.ch
SMÖ	Möri	Sarah		sarah.mori@ecolesrec.ch
MSC	Schaffter	Maude		maude.schaffter@ecolesrec.ch
ASC	Schneeberger	Aurore		aurore.schneeberger@ecolesrec.ch
ATE	Tebib	Ali		ali.tebib@ecolesrec.ch
PVO	Voélin	Pierre		p.voelin@ecolesrec.ch
AWE	Wenger	Angélica		angelica.wenger@ecolesrec.ch

## PETIT, MOYEN OU GRAND PROBLÈME ?

---

En cas de petit, moyen ou grand problème... Merci de bien vouloir respecter cette hiérarchie !

Enseignant-e → Maîtresse ou maître de classe → Vice-directrice  
→ Directeur général → Commission scolaire

## VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS

### Année scolaire 2020-2021

#### Rentrée scolaire : Lundi 17 août 2020 à 09h00

#### Vacances scolaires

Automne (2 semaines)	Lundi 05.10.2020 au vendredi 16.10.2020
Hiver (2 semaines)	Vendredi 25.12.2020 au vendredi 08.01.2021
Semaine blanche (1 semaine)	Lundi 15.02.2021 au vendredi 19.02.2021
Printemps (2 semaines)	Vendredi 02.04.2021 au vendredi 16.04.2021
Été (6 semaines)	Lundi 05.07.2021 au vendredi 13.08.2021

#### Congés scolaires

Jours fériés	Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte
Foire de Chindon	Lundi 7 septembre 2020 Mardi 8 septembre 2020
Avant les vacances – Hiver	Jeudi 24 décembre 2020
Ascension	Vendredi 14 mai 2021
Avant les vacances – Été	Vendredi 2 juillet 2021 (après-midi)
Journée PES	Mercredi 21 avril 2021 (matin)

Le Syndicat des enseignantes et enseignants francophones bernois organise une journée par année pour les enseignant-e-s. La date n'est pas connue au moment de la rédaction de ce mémento. Les Ecoles de Reconvilier sont fermées ce jour-là.

### Année scolaire 2021-2022

#### Rentrée scolaire : Lundi 16 août 2021 à 09h00

#### Vacances scolaires

Automne (1 semaine sup. + 2 semaines)	Lundi 04.10.2021 au vendredi 22.10.2021
Hiver (2 semaines)	Lundi 27.12.2021 au vendredi 07.01.2022
Semaine blanche (1 semaine)	Lundi 14.02.2022 au vendredi 18.02.2022
Printemps (2 semaines)	Lundi 11.04.2022 au vendredi 22.04.2022
Été (6 semaines)	Lundi 11.07.2022 au vendredi 19.08.2022

#### Congés scolaires

Jours fériés	Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte
Foire de Chindon	Lundi 6 septembre 2021 Mardi 7 septembre 2021
Avant les vacances – Hiver	Vendredi 24 décembre 2021
Ascension	Vendredi 27 mai 2022
Avant les vacances – Été	Vendredi 8 juillet 2022 (après-midi)
Journée PES	Mercredi 27 avril 2022 (matin)

La planification des vacances scolaires (jusqu'en 2023-2024) pour l'école obligatoire dans la partie francophone du canton de Berne est disponible sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture ([www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch)).

## **DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ**

---

Votre enfant est en droit de ne pas fréquenter l'école durant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, et ce sans que vous ne deviez indiquer les motifs de ses absences. Il vous suffit d'en informer la maîtresse ou le maître de classe au préalable. Ces absences peuvent être ponctuelles ou consécutives.

Pour les 1H et 2H, la demande doit être faite par écrit, par téléphone, par message, par courriel ou de vive voix. Pour les 3H à 8H, la demande doit être faite par écrit (dans le carnet de devoirs) le plus tôt possible, mais au plus tard 24 heures avant le congé prévu.

Les demi-journées de congé manquées ne peuvent pas être reportées à l'année suivante. De même qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le solde est repris et n'est pas remis à zéro.

## **ABSENCES**

---

Les absences (consécutives par exemple à une maladie ou à un accident de votre enfant ou d'un membre de votre famille, à un déménagement, à une consultation médicale ou autres, etc...) doivent être signalées à la maîtresse ou au maître de classe, au plus tard avant le début des leçons. En cas de maladie (fièvre, toux, nausées ou autres), votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente bien.

Toute absence non justifiée ou non excusée formellement à la maîtresse ou au maître de classe est considérée comme non excusée.

## **DISPENSES**

---

Pour bénéficier d'une dispense, vous devez adresser une demande écrite et motivée à la Direction générale quatre semaines au préalable. Des dispenses peuvent notamment être octroyées dans les cas suivants : fêtes religieuses majeures, événements familiaux importants, participation à un cours de langue et culture d'origine (LCO) ou autres.

## **STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE**

---

### **École infantine (1H et 2H)**

Les enfants de 1H et 2H suivent l'enseignement dans une même classe. L'école infantine offre un espace de vie, de jeu et d'expériences visant à stimuler et à encourager le développement et l'apprentissage de l'enfant, tout en tenant compte des capacités et du rythme d'apprentissage de chaque élève.

### **École primaire (3H à 8H)**

De la 3H à la 8H, l'enseignement est dispensé aux élèves dans différentes disciplines, telles que les langues, les mathématiques ou encore les activités manuelles. Les élèves deviennent de plus en plus indépendants et responsables dans leur apprentissage et leur travail. Dans la partie francophone du canton, les élèves apprennent une première langue étrangère, l'allemand, dès la 5H, puis l'anglais à partir de la 7H.

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

---

L'évaluation sert avant tout à soutenir et à encourager les élèves dans leur apprentissage.

Cycle 1 (hors Classes 1-2H)	→	Les élèves sont évalués par des appréciations Rapport annuel en fin de 4H
Cycle 2	→	Les élèves sont évalués par des notes Rapport annuel en fin de 6H, 7H et 8H

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art. 30 al. 2).

## **ENTRETIENS**

---

Des entretiens peuvent être organisés à l'initiative des enseignant-e-s comme des parents pour échanger des informations et des réflexions ou clarifier certaines questions.

## **ENTRETIEN DE BILAN OBLIGATOIRE**

---

Une fois par an, l'enseignant-e organise un entretien de bilan avec les parents. Celui-ci a pour but d'échanger des observations à propos de l'enfant, de son développement, de ses progrès, de son comportement et de ses compétences personnelles et sociales.

Les thèmes abordés sont consignés dans un formulaire fourni par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour l'entretien de bilan. Il est possible de le compléter et d'y consigner des arrangements mutuels en quelques mots. Le formulaire est classé dans le dossier qui contient les différents rapports d'évaluation de votre enfant.

## **PROCÉDURE DE PASSAGE DU DEGRÉ PRIMAIRE AU DEGRÉ SECONDAIRE I**

---

Au terme du premier semestre de la 8H, le corps enseignant détermine, lors de la procédure de passage, dans quelle section et dans quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) les élèves doivent être orientés vers le degré secondaire I. Il s'agit de les orienter le mieux possible en se fondant sur leurs aptitudes et sur leur développement présumé.

## **DEVOIRS À LA MAISON**

---

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs sont destinés à la préparation et à l'approfondissement des éléments abordés en classe. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide des parents ou d'autres adultes.

Les devoirs ne doivent pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

Cycle 1 (hors Classes 1-2H)	→	30 minutes par semaine
Cycle 2	→	45 minutes par semaine

## CARNET DE DEVOIRS

---

Le carnet de devoirs, document officiel interne des Ecoles de Reconvilier, est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents et ses enseignant-e-s. Il doit être tenu avec soin et doit être signé chaque fin de semaine par un représentant légal. L'élève y inscrit les devoirs et évaluations et les enseignant-e-s y inscrivent les appréciations, les notes ou autres commentaires et remarques.

## RÈGLES DE VIE

---

- ➔ J'ai une attitude positive et respectueuse envers toutes les personnes (camarades, enseignant-e-s, concierges, etc...) que je côtoie dans l'école et je les salue spontanément.
- ➔ Dans les corridors, je me déplace calmement sans courir et sans crier. J'ai mes pantoufles aux pieds et je ne suis pas en chaussettes. Je range mes pantoufles aux endroits prévus en fin de journée.
- ➔ A la pause de 10h00, j'attends d'être à l'extérieur pour commencer de manger.
- ➔ J'ai du respect pour tout le matériel scolaire reçu (livres, classeurs, cahiers, etc...). Je le range aux endroits prévus. Si du matériel est endommagé ou perdu, je dois le remplacer à mes frais.
- ➔ Lorsque j'ai des leçons facultatives pendant la pause de midi, j'ai le droit de manger dans la salle de chant ou à l'extérieur, mais pas dans les salles de classe.
- ➔ Je ne fais pas de trottinette, de skateboard ou de vélo dans le périmètre scolaire en arrivant et en repartant de l'école.
- ➔ Je quitte le périmètre scolaire rapidement (dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours) à 11h45 et 15h05, afin de ne pas perturber les leçons en cours.

## UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

---

Le téléphone portable n'est pas autorisé à l'école primaire.

## TENUE VESTIMENTAIRE

---

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée à l'école et à leur âge. Leurs vêtements répondent aux exigences d'hygiène, de confort et de sécurité liées aux différentes disciplines scolaires. Les enseignant-e-s signalent aux parents les tenues non conformes.

## CHEMIN DE L'ÉCOLE

---

Le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. En parcourant à pied le chemin de l'école, les enfants acquièrent des aptitudes en matière de comportement face à la circulation

routière, ainsi que de l'expérience sociale. C'est une étape importante sur la voie de l'autonomie de l'enfant. Dans la mesure du possible et selon les distances à parcourir, la Direction générale suggère aux parents de laisser venir les élèves à pied. Il est rappelé aux parents que le périmètre des Ecoles de Reconvilier est souvent encombré aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que la prudence est de mise !

## **PATROUILLEURS SCOLAIRES**

---

Un système volontaire de patrouilleurs scolaires est organisé afin de faciliter la traversée de la route cantonale à Reconvilier.

Les passages pour piétons sont sécurisés par les patrouilleurs scolaires aux heures et endroits suivants :

Devant la gare	➔	11h45 – 12h00
Devant le « Restaurant du Midi »	➔	11h45 – 12h00

A midi, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur ces deux passages.

## **DÉPLACEMENT EN BUS**

---

Les élèves qui effectuent des déplacements au moyen de bus doivent respecter les consignes du chauffeur et de la compagnie de transports.

En cas de non-respect de ces consignes, des mesures disciplinaires seront prises par les enseignant-e-s.

## **MÉMENTO 2021-2022**

---

La prochaine édition sera distribuée aux élèves le lundi 16 août 2021, jour de la rentrée scolaire.

Souhaiteriez-vous voir une rubrique supplémentaire ou une précision sur un thème abordé dans la prochaine édition du Mémento ? N'hésitez pas à contacter le Secrétariat pour lui faire part de vos propositions jusqu'au lundi 3 mai 2021 ([secretariat@ecolesrec.ch](mailto:secretariat@ecolesrec.ch)).



**... eh bien... on s'ennuierait !**

... à l'année prochaine pour un nouveau Mémento !

Une version électronique se trouve sur le site Internet : [www.ecolesrec.ch](http://www.ecolesrec.ch)